

Tableau récapitulatif des augmentations des indemnités fonctionnelles des enseignants et assimilés au 1er septembre 2023

Août 2023

Indemnités revalorisées au 1er septembre 2023 (hors prime d'attractivité)		Montants au 1er septembre 2022	Hausses indemnitaires au 1er septembre 2023	Montants au 1er septembre 2023
		Montant annuel brut	Gain annuel brut	Montant annuel brut
Enseignants du 1er degré	Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE)	1 200 €	+ 1 350 €	2 550 €
Enseignants du 2nd degré	Indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE)	1 256 €	+ 1 294 €	2 550 €
Professeurs principaux et référents du cycle terminal en LEGT et 2ème année de CAP	Relèvement de la part modulable de l'ISOE *	938 €	+ 560 €	1 498 €
Professeurs exerçant les fonctions de documentation ou d'information	Indemnité de sujétions particulières	1 000 €	+ 1 550 €	2 550 €
Conseillers principaux d'éducation	Indemnité forfaitaire	1 450 €	+ 1 294 €	2 744 €
Psychologues de l'éducation national "EDA" (1er degré)	Indemnité de fonctions	2 044 €	+ 1 294 €	3 338 €
Psychologues de l'éducation national "EDO" (2nd degré)	Indemnité de fonctions	1 619 €	+ 1 294 €	2 912 €
Personnels exerçant les fonctions de conseillers pédagogiques du 1er degré	Indemnité de fonctions	2 500 €	+ 1 350 €	3 850 €
Personnels exerçant les fonctions de conseillers pédagogique départemental EPS	Indemnité de fonctions particulières	3 500 €	+ 1 350 €	4 850 €
Personnels exerçant les fonctions de conseillers en formation continue	Indemnité de fonctions - Conseillers en formation continue	8 792 €	+ 1 294 €	10 086 €
Directeurs adjoints de SEGPA	Indemnité de fonctions - Directeurs adjoints de SEGPA	3 017 €	+ 1 350 €	4 367 €
Personnels enseignant en milieu pénitentiaire	Indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire	2 781 €	+ 1 350 €	4 131 €
Enseignants référents à la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH)	Indemnité pour mission particulière du 1er degré	entre 1 250 € et 2 500 €	+ 1 250 €	entre 2 500 € et 3 750 €
Enseignants référents aux usages du numérique (ERUN)				
Personnels enseignant en apprentissage	Indemnité de suivi des apprentis	1 256 €	+ 1 294 €	2 550 €
Personnels exerçant les fonctions de maître formateur**	Indemnité de fonctions	1 250 €	+ 675 €	1 925 €
Personnels exerçant les fonctions de formateur académique**	Indemnité de fonctions	834 €	+ 675 €	1 509 €
Enseignants du premier degré affectés en ERPD, au CNED ou exerçant en classes relais d'un collège	Indemnité spéciale	462 €	+ 1 294 €	1 756 €
Enseignants du second degré en classes destinées aux enfants et adolescents déficients et inadaptés	Indemnité forfaitaire pour sujétions spéciales	1 633 €	+ 1 350 €	2 983 €

* En outre, le bénéfice de la part modulable de l'ISOE sera ouvert aux enseignants désignés professeurs principaux dans les classes de 4ème SEGPA.

** La revalorisation de ces indemnités s'ajoute à celle perçue au titre de l'ISOE ou de l'ISAE, au prorata du temps de service devant élèves.